



CAS PAR CAS

EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN A MANTES-LA-JOLIE

DALKIA
MANTES-LA-JOLIE
KAID.26.0161.R2.V1

Annexes du cas par cas



PREAMBULE

DALKIA a pour projet d'étendre le réseau de chaleur urbain sur les communes suivantes :

- Mantes-la-Jolie ;
- Limay ;
- Mantes-la-Ville ;
- Buchelay ;
- Porcheville.

Cette annexe cartographique vient compléter la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Plan au 1/30 000^{ème}

Annexe 2. Plan de développement prévisionnel du réseau de chaleur

Annexe 3. Localisation des ZNIEFF à proximité du projet

Annexe 4. Localisation des parcs et réserves à proximité du projet

Annexe 5. Localisation du site patrimonial remarquable et des zones de protection concernés par le projet

Annexe 6. Détail des immeubles classés ou inscrits dans la zone 1 de l'annexe 4

Annexe 7. Détail des immeubles classés ou inscrits dans la zone 2 de l'annexe 4

Annexe 8. Localisation des zones humides à proximité du projet

Annexe 9. Localisation des sites et sols potentiellement pollués (ex-BASOL) à proximité du projet

Annexe 10. Localisation des sites inscrits à proximité du projet

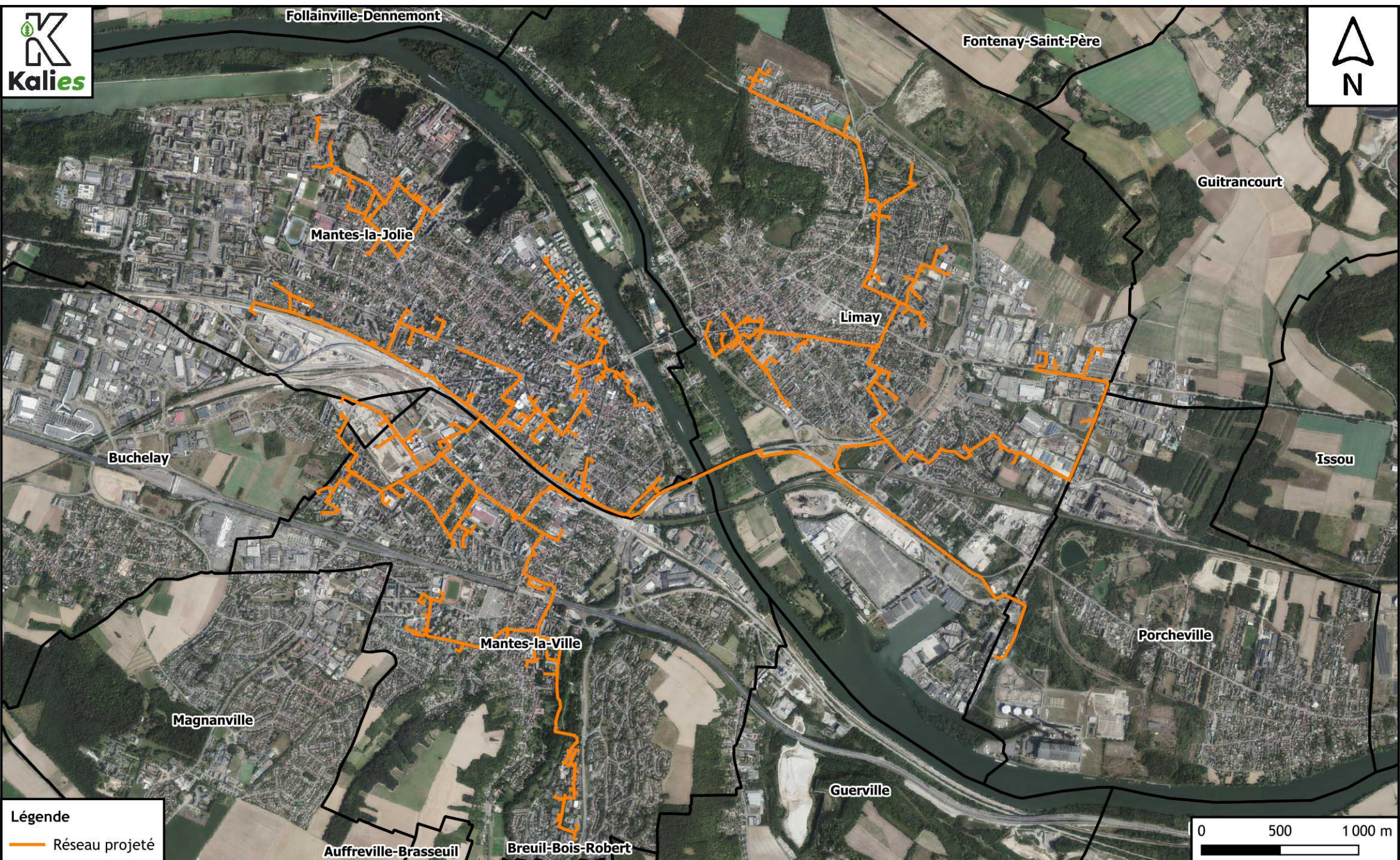
Annexe 11. Localisation des zones Natura 2000 à proximité du projet

Annexe 12. Localisation des sites classés à proximité du projet

Annexe 13. Détails des sites classés dans la zone 1 de l'annexe 11

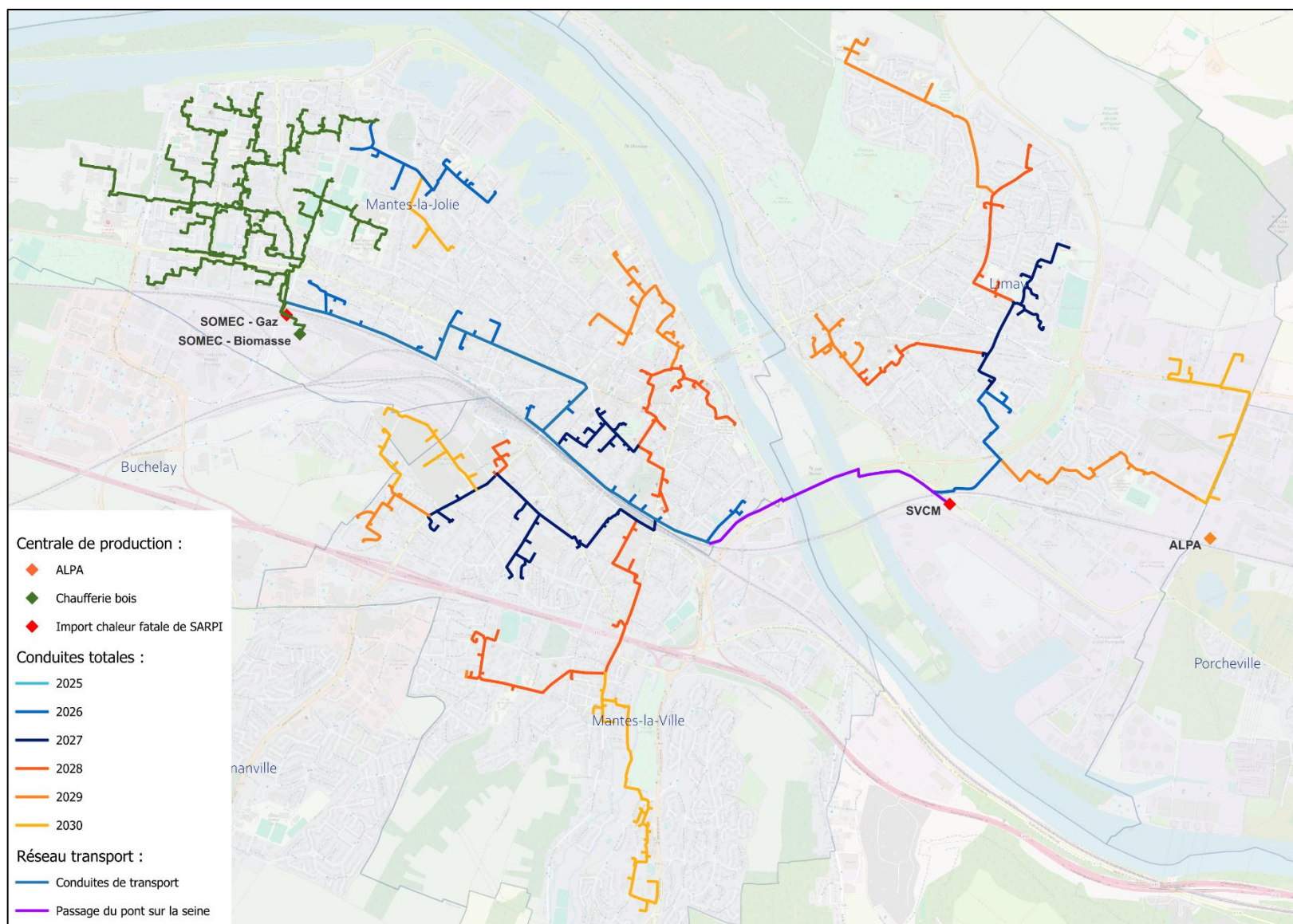
ANNEXE 1. PLAN AU 1/30 000^{EME}

Plan de situation du projet à l'échelle 1/30 000



Légende
— Réseau projeté

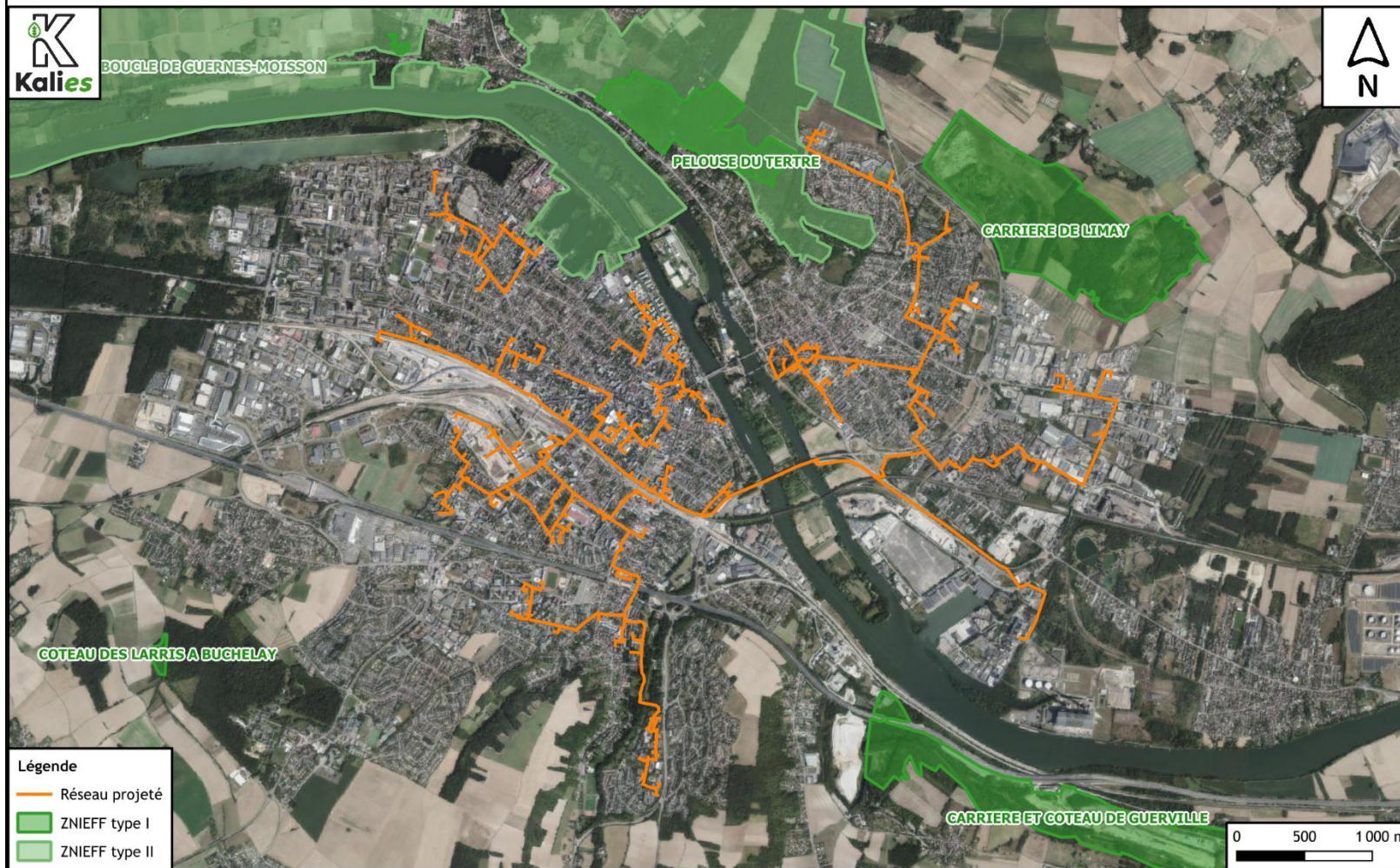
ANNEXE 2. PLAN DE DEVELOPPEMENT PREVISIONNEL DU RESEAU DE CHALEUR



Annexe 1. Plan de développement prévisionnel du réseau de chaleur

ANNEXE 3. LOCALISATION DES ZNIEFF A PROXIMITE DU PROJET

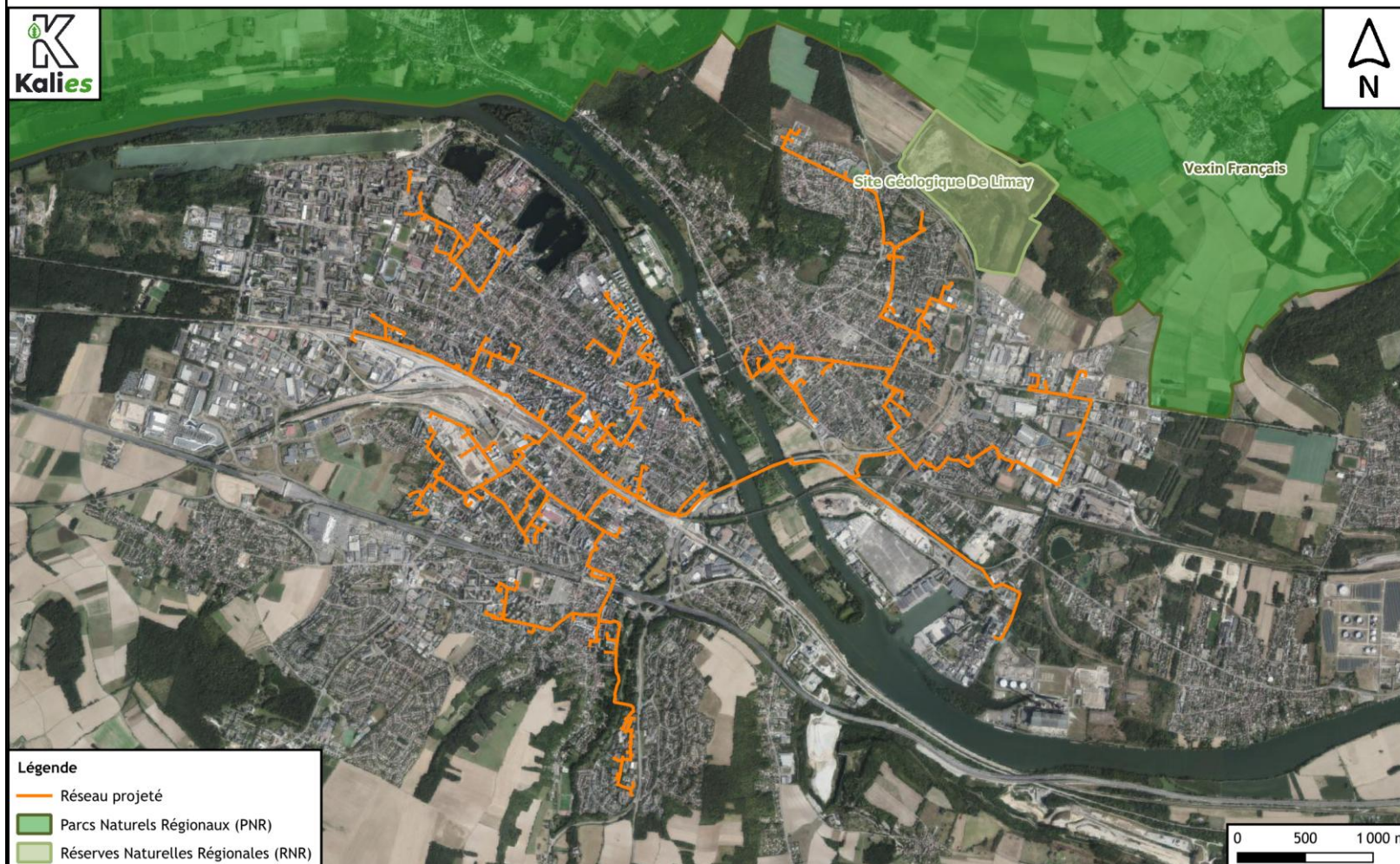
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II à proximité du projet



Annexe 2. Localisation des ZNIEFF à proximité du projet

ANNEXE 4. LOCALISATION DES PARCS ET RESERVES A PROXIMITE DU PROJET

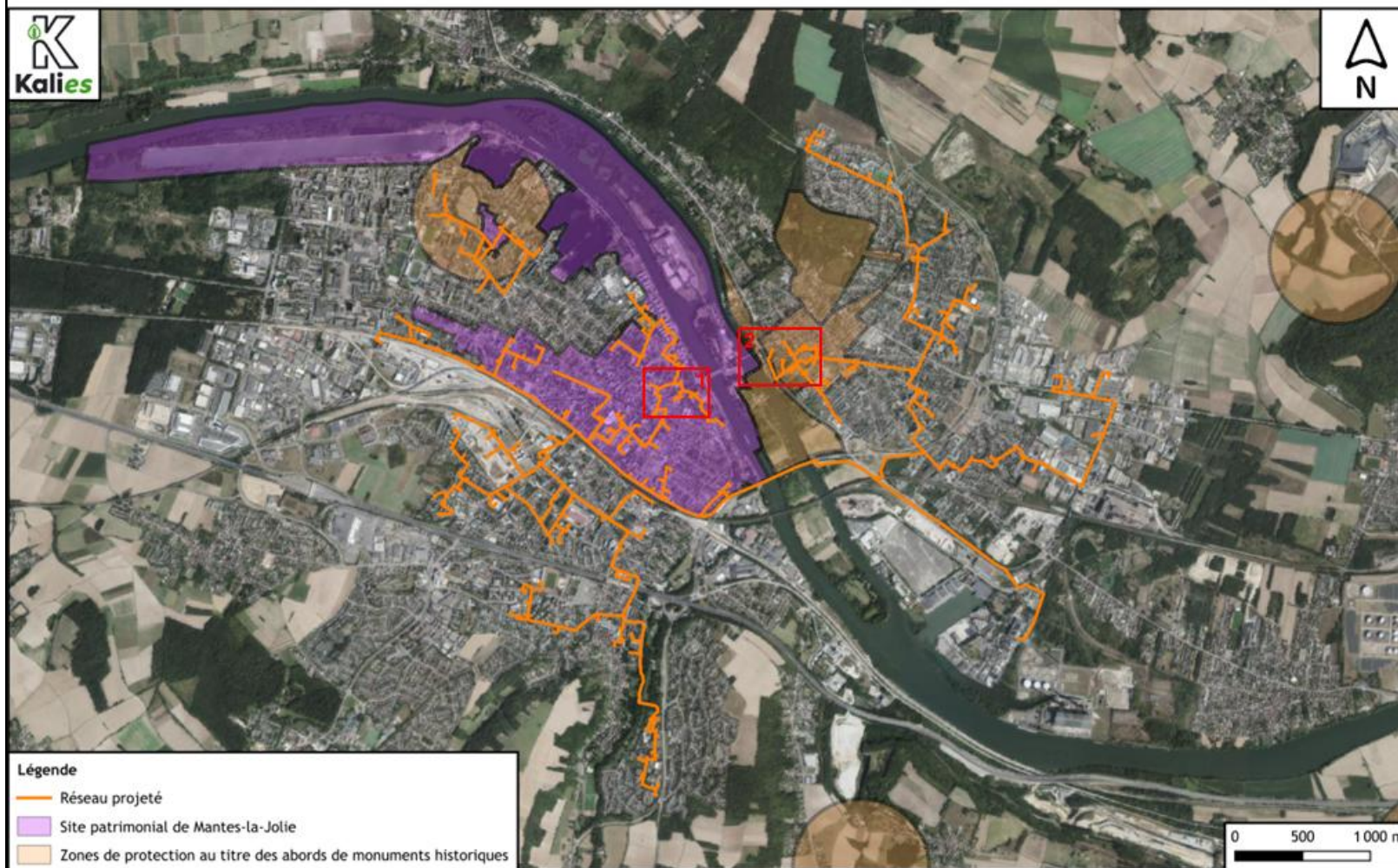
Parcs naturels et Réserves naturelles à proximité du projet



Annexe 3. Localisation des parcs et réserves à proximité du projet

ANNEXE 5. LOCALISATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ET DES ZONES DE PROTECTION CONCERNES PAR LE PROJET

Site patrimonial remarquable et zones de protection au titre des abords des monuments historiques à proximité du projet



Annexe 4. Localisation du site patrimonial remarquable et des zones de protection concernés par le projet

ANNEXE 6. DETAIL DES IMMEUBLES CLASSES OU INSCRITS DANS LA ZONE 1 DE L'ANNEXE 4

Immeubles inscrits ou classés - détail de la zone 1



Annexe 5. Détail des immeubles classés ou inscrits dans la zone 1 de l'annexe 4

ANNEXE 7. DETAIL DES IMMEUBLES CLASSES OU INSCRITS DANS LA ZONE 2 DE L'ANNEXE 4

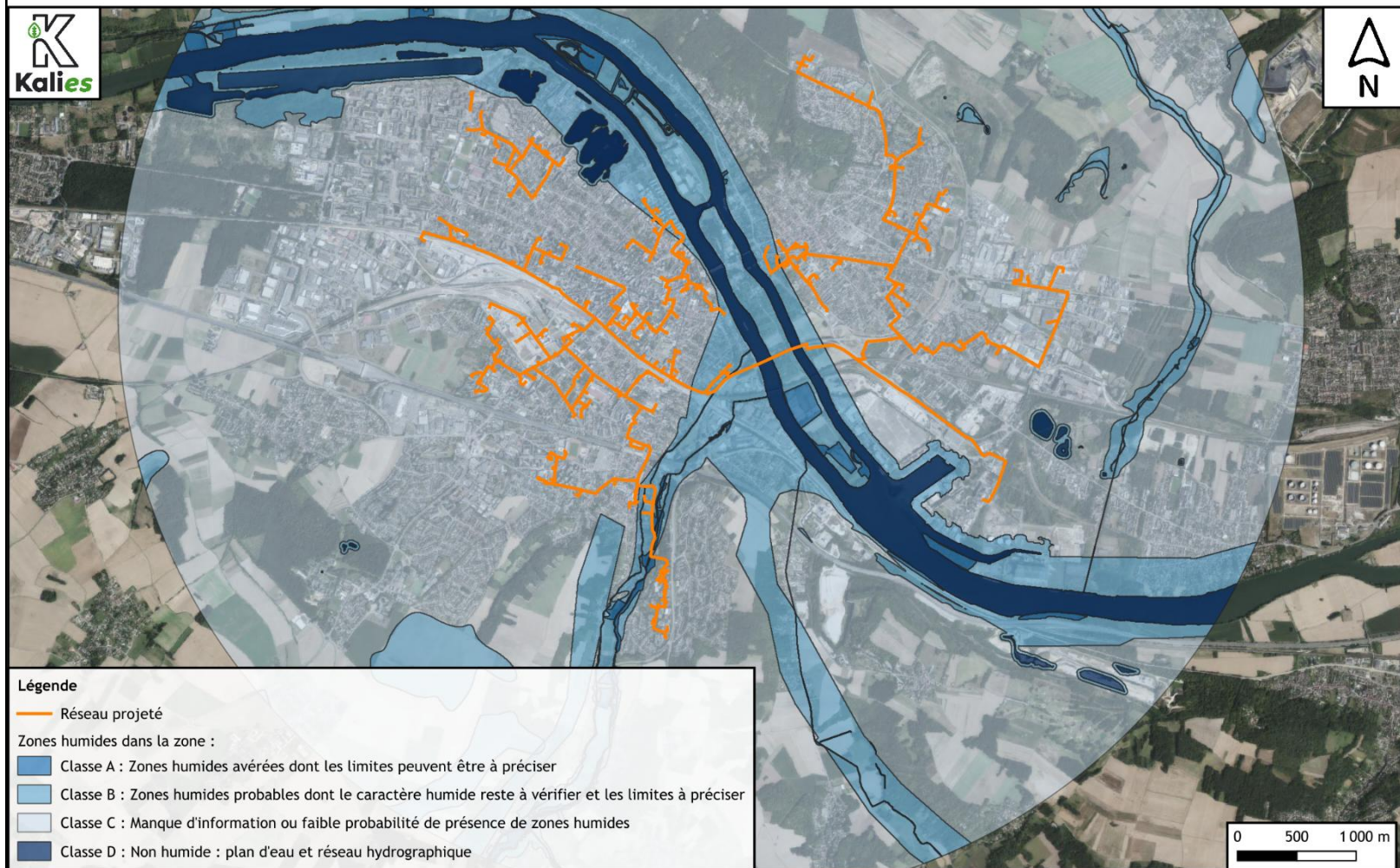
Immeubles inscrits ou classés - détail de la zone 2



Annexe 6. Détail des immeubles classés ou inscrits dans la zone 2 de l'annexe 4

ANNEXE 8. LOCALISATION DES ZONES HUMIDES A PROXIMITE DU PROJET

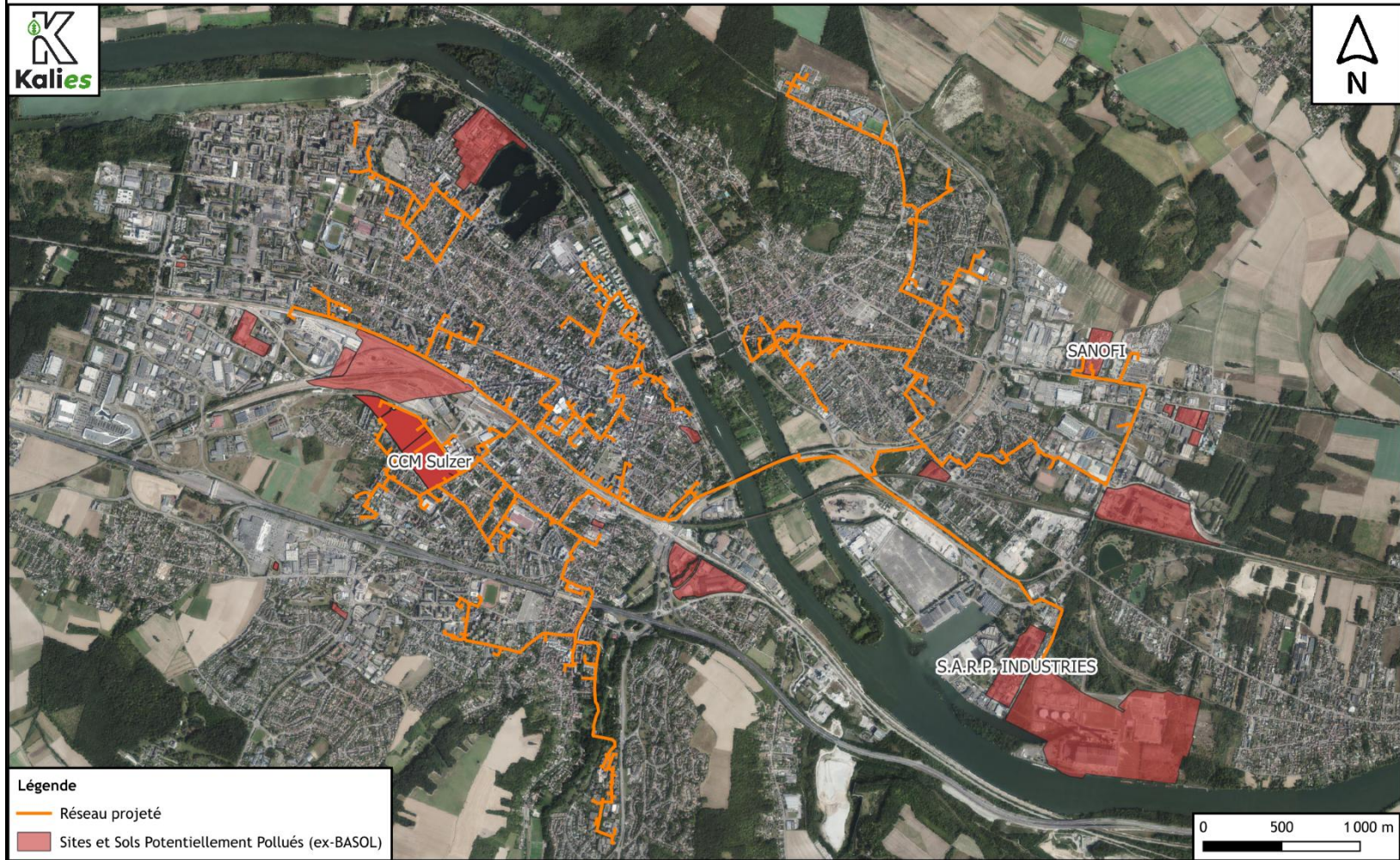
Zones humides dans la zone du projet



Annexe 7. Localisation des zones humides à proximité du projet

**ANNEXE 9. LOCALISATION DES SITES ET SOLS
POTENTIELLEMENT POLLUES (EX-BASOL) A PROXIMITE DU
PROJET**

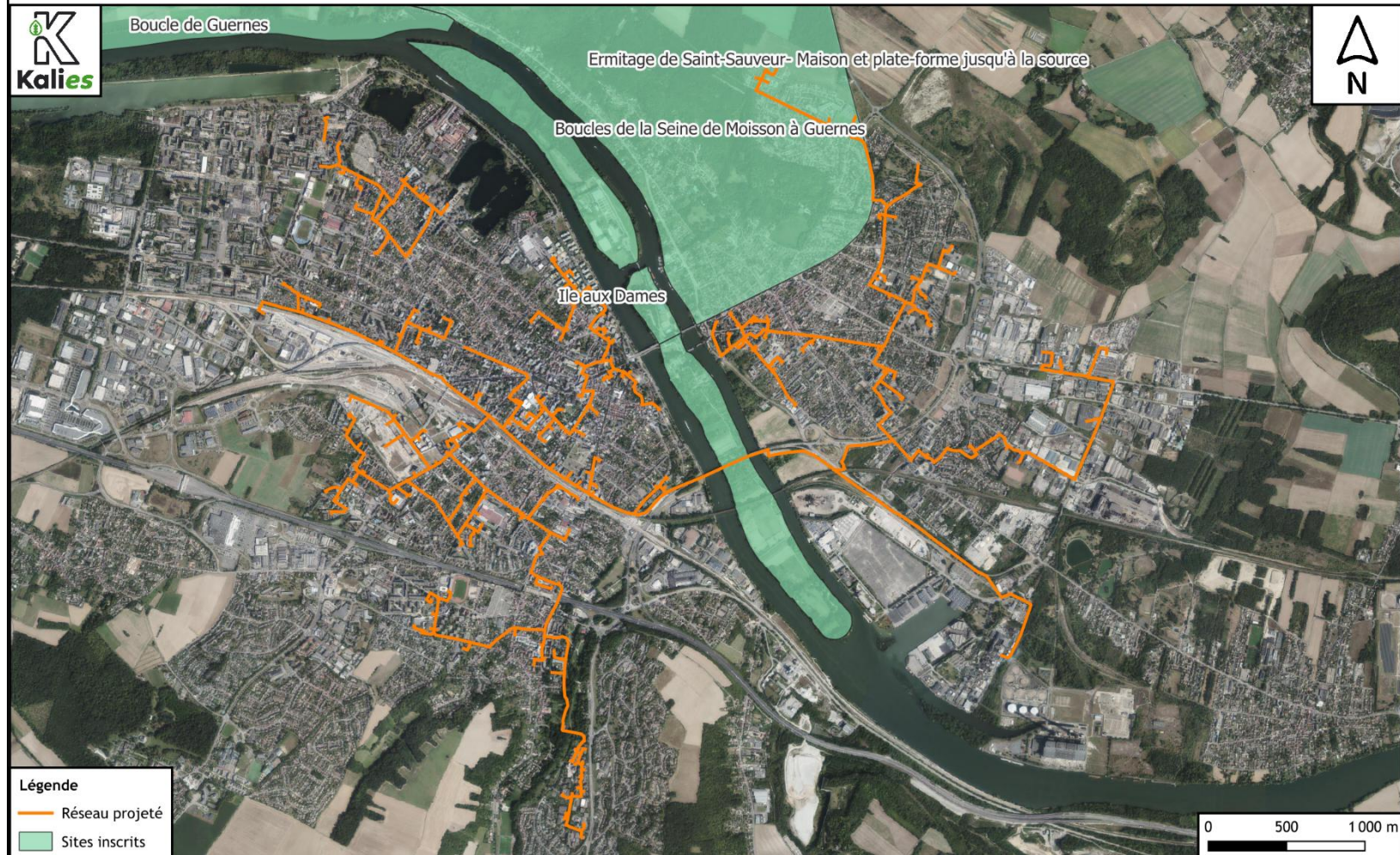
Sites et Sols potentiellement pollués (ex-BASOL) à proximité du projet



Annexe 8. Localisation des sites et sols potentiellement pollués (ex-BASOL) à proximité du projet

ANNEXE 10. LOCALISATION DES SITES INSCRITS A PROXIMITE DU PROJET

Sites inscrits à proximité du projet



Annexe 9. Localisation des sites inscrits à proximité du projet

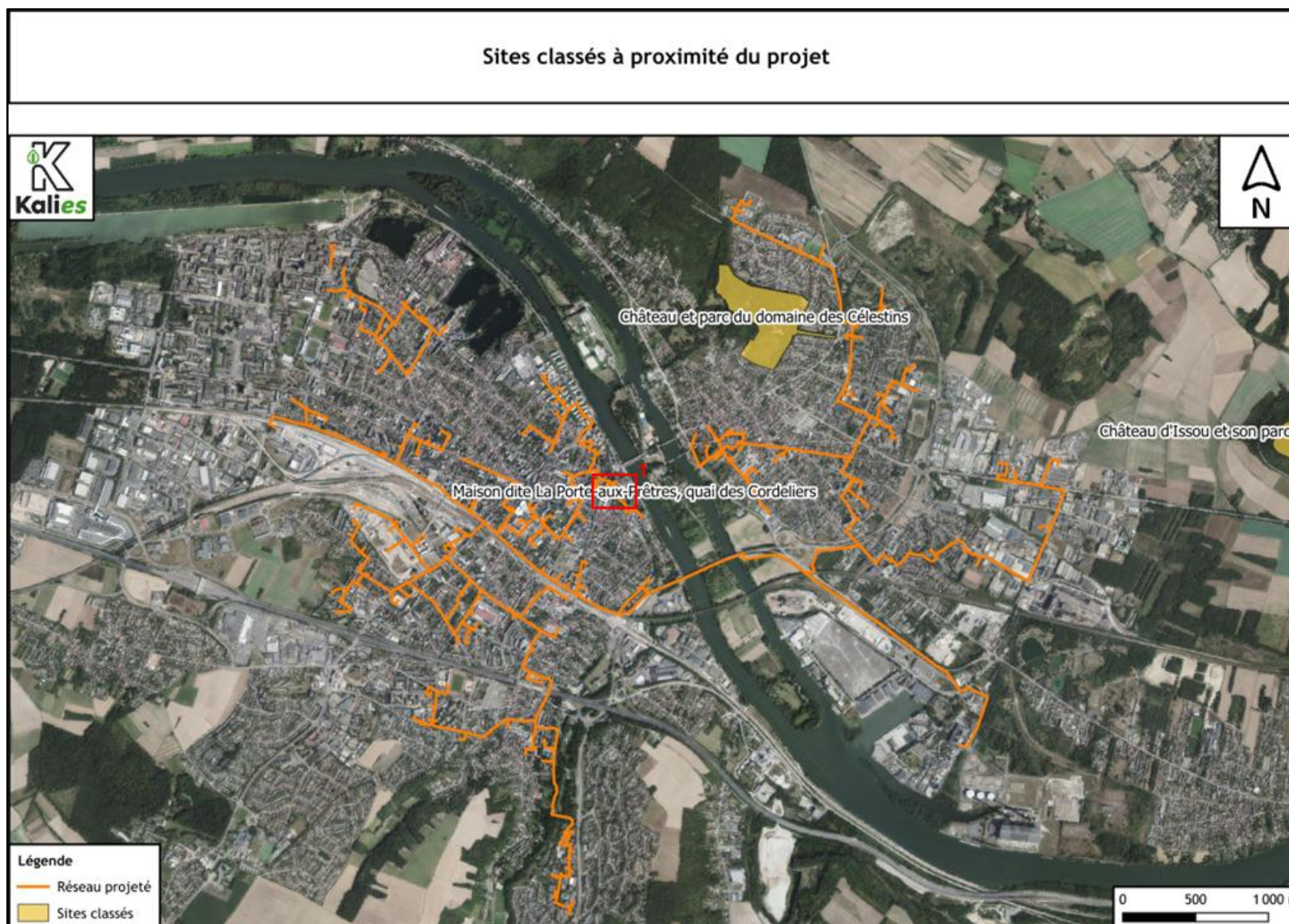
ANNEXE 11. LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET

Zones Natura 2000 à proximité du projet



Annexe 10. Localisation des zones Natura 2000 à proximité du projet

ANNEXE 12. LOCALISATION DES SITES CLASSES A PROXIMITE DU PROJET



Annexe 11. Localisation des sites classés à proximité du projet

ANNEXE 13. DETAILS DES SITES CLASSES DANS LA ZONE 1 DE L'ANNEXE 11

Sites classés - détail de la zone 1



Annexe 12. Détails des sites classés dans la zone 1 de l'annexe 11